

VILLE D'ETABLES-SUR-MER

(Station balnéaire et de Tourisme)

Côtes d'Armor

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR SA PREMIERE SEANCE DU PREMIER TRIMESTRE

VENDREDI 22 JANVIER 2010 à 20 H 30

Ordre du jour :

1. Projet de déviation de la RD.21 aux « Fontaines Gicquel ».
2. Dégrevement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.
3. Complément au programme voirie 2010.
4. Attribution de subventions aux associations locales et d'intérêt public pour l'exercice 2010.
5. Informations du Maire.

A Etables-sur-Mer, le 8 janvier 2010

LE MAIRE :

VILLE

D'ÉTABLES-SUR-MER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU VENDREDI 22 JANVIER 2010

Nombre
de conseillers
en exercice :

23

Date de la
convocation :

8 Janvier 2010

Date d'affichage
du procès-verbal :

28 Janvier 2010

Le vendredi vingt-deux janvier deux mil dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marcel PINCEMIN, Maire, assisté de MM. LOSQ, DUMORTIER, THORAVAL, LARUPT, Mme BRESSON et M. BERTRAND, Adjoints.

Étaient présents : M. PINCEMIN, Maire, MM. LOSQ, DUMORTIER, THORAVAL Denis, LARUPT, Mme BRESSON et M. BERTRAND, Adjoints, M. LUCO, Mmes LEFFONDRE, LAGOUTTE, NAOUR, MM. SORIN, DRONNE, Mme DONNET, M. FARAMUS, Mme LACHAISE, MM. GIRAUDON, THORAVAL Hervé, Mme LE FEVRE, M. DAOUDAL et Mme URVOY, Conseillers Municipaux.

Était absent et représenté : M. FRAYSSE (par M. le Maire), Conseiller Municipal.

Était absente : Mme FLEURY, Conseillère Municipale.

- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : M. GIRAUDON.

- :- :- :- :-

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2009 à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu du nouveau report de la réunion publique organisée par et à l'initiative du Conseil Général sur le projet de déviation de la RD. 21 aux « Fontaines Gicquel », Monsieur le Maire propose de reporter le point n° 1 figurant à l'ordre du jour.

La réunion publique aura lieu le lundi 1^{er} février prochain à 20 H30 au Korrigan. Monsieur le Maire propose en conséquence de réunir le Conseil Municipal le vendredi 5 février.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de M. le Maire ;

Après vote à l'unanimité ;

DECIDE :

Article unique : de reporter l'examen du point n° 1 « Projet de déviation de la RD. 21 aux Fontaines Gicquel » à la prochaine séance programmée le vendredi 5 février.

- :- :- :- :- :-

DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

M. GIRAUDON intervient sur le titre en souhaitant qu'il soit plus précis, à savoir « dégrèvement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées remplissant certaines conditions ».

M. le Maire répond que cela est détaillé dans l'exposé.

Exposé

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité pour instituer un abattement spécial à la base de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées.

Les dispositions de l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts permettent d'instituer un abattement de 10 % qui s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides. Cet abattement est égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune (à titre d'information, la valeur locative moyenne ressortant du rôle général de 2009 s'élève, pour la commune d'Etables-sur-Mer, à 2 310).

Les personnes concernées doivent remplir une des conditions suivantes :

- être titulaires de l'allocation supplémentaire mentionnée à l'article L. 815-3 du code de la sécurité sociale, devenu l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- être titulaires de l'allocation pour adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- être atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence (DB 6 D 4233 N° 20 à 24) ;
- être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à une au moins des conditions précitées.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

M. THORAVAL Denis informe que l'axe de travail de la « semaine bleue 2010 » sera les personnes handicapées de tous âges.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

DECIDE :

Article unique : d'instituer un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts.

- :- :- :- :- :- :-

Exposé

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 novembre 2009, approuvait le dossier de consultation des entreprises en vue de la réalisation du programme voirie 2010.

Considérant le mauvais état du chemin de Ponto (régulièrement empierré par les services techniques municipaux), la commission des travaux, réunie le 4 décembre 2009, propose de l'inscrire au programme voirie 2010.

Les travaux de rénovation du chemin de Ponto (162 ml – entre le calvaire et la propriété Barreau) sont estimés à 16 482,32 € TTC :

- scarification et reprofilage de la chaussée en grave non traitée, chaussée en béton bitumineux mince à froid, entrées riveraines en enrobés à chaud et linéaire de vivaces le long des clôtures.

Le montant total estimatif du programme voirie 2010 (terrassment et VRD, espaces verts, régie municipale et petites fournitures, panneaux de police, peinture), établi par les services techniques municipaux, s'élève désormais à 169 977,68 € TTC.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

M. SORIN pose la question du reste du chemin, jusqu'au bas de la vallée, raviné par les pluies, fréquenté par les piétons et les VTT.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. DUMORTIER ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité moins une voix contre (Mme LEFFONDRE) ;

DECIDE :

Article unique : d'ajouter la réfection du chemin de Ponto au programme voirie 2010.

- :- :- :- :-

Mme LEFFONDRE se déclare contre par rapport au coût supplémentaire ; la présente dépense n'amenant pas de discussion. A côté de cela, d'autres questions ont été discutées en commission (notamment en commission enfance – jeunesse) puis retravaillées en réunion maire et adjoints.

M. DUMORTIER précise qu'il s'agit d'une proposition actée en commission travaux. Il explique que le programme voirie 2010 est d'un montant plus faible par rapport aux autres années.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET D'INTERET PUBLIC POUR L'EXERCICE 2010

Exposé

La Commission des Finances, réunie les 14 décembre et 11 janvier derniers, a étudié les demandes de subventions qui lui ont été adressées par des associations communales ou départementales.

M. LOSQ explique que les critères d'attribution des subventions sont notamment le nombre d'adhérents, leur âge (mineur ou majeur), le public touché par les activités associatives,.....

M. SORIN considère que la somme de 20 € par collégien est faible.

Mme NAOUR reconnaît qu'elle est faible par rapport à d'autres communes.

M. BERTRAND fait remarquer que cette somme passe de 15 € en 2009 à 20 € cette année.

M. THORAVAL Denis précise que le CCAS peut abonder cette somme si la famille connaît des difficultés.

M. SORIN et Mme LAGOUTTE demandent quel est le nombre de collégiens susceptibles d'être concernés.

M. LOSQ répond que nous avons à ce jour reçu une demande pour 26 collégiens.

A la question de M. FARAMUS sur la finale de beach, M. LARUPT explique que le reproche avait été fait au Goëlo d'organiser les finales sur les seules communes de Binic et Saint-Quay-Portrieux, d'où cette proposition d'une finale cadets - cadettes cette année.

M. FARAMUS reconnaît en effet que jusqu'à présent, les entraînements et les qualifications ont lieu à Etables-sur-Mer, et les finales sur les communes voisines.

M. BERTRAND précise que l'avantage de répondre aujourd'hui à la demande du Goëlo est de lui permettre de monter son budget de l'ordre de 15 000 €.

M. LOSQ déclare que l'augmentation de la subvention accordée à « Etables entre terre et mer » s'explique par le projet de numérisation des archives. Quant à « Cap à Cité », sa demande de subvention était de 71 800 €. La commission enfance- jeunesse a effectué une sélection parmi les projets envisagés et proposé une subvention de 60 000 €.

M. LARUPT explique la somme de 51 500 € proposée aujourd'hui : ont été retirés les 1000 € de mobilier qui seront réglés directement par le budget communal et 7500 € sur un autre poste en suspens du fait de la réorganisation de l'association.

M. THORAVAL Denis précise qu'une DM sera possible si nécessaire.

M. LOSQ explique que le souhait de Cap à Cité d'un 3^{ème} poste d'encadrement est mis en sommeil cette année.

Mme URVOY demande si nous connaissons les frais des chasseurs pour justifier une telle subvention.

M. LOSQ répond que l'association a fourni son bilan et précise qu'elle participe aux animations de la commune.

M. LUCO précise que les chasseurs font un travail de régulation des populations animales.

M. le Maire précise en effet que les chasseurs organisent des battues aux renards et aux nuisibles.

M. FARAMUS regrette la faiblesse de la subvention versée à la SNSM en insistant sur le fait que nous sommes commune littorale. Il rappelle que chaque homme présent sur un bateau de la SNSM est bénévole ; la subvention aide à l'achat d'essence et de matériel.

M. THORAVAL Denis demande combien versent les communes de Binic et de Saint-Quay-Portrieux.

M. LOSQ répond qu'à sa connaissance, la subvention versée par Saint-Quay-Portrieux est de l'ordre de 2000 €. Il précise que la SNSM nous a demandé une subvention de 250 € pour aider à l'acquisition d'un zodiac et que selon les comptes de la SNISM, les recettes sont largement positives.

M. le Maire rappelle que nous sommes en période de crise et qu'une limitation des subventions s'impose.

M. GIRAUDON demande si tous les élèves de l'école de musique de Saint-Quay-Portrieux paient les mêmes tarifs.

Il lui est répondu de manière négative ; les tarifs sont différents selon que les élèves sont ou non domiciliés à Saint-Quay-Portrieux.

M. GIRAUDON constate donc que rien n'est changé par rapport à l'année dernière. Il considère que nous devrions nous pencher sur la question.

M. le Maire déclare qu'il faudrait pour cela que l'école devienne communautaire.

M. GIRAUDON fait remarquer que dans certaines structures d'Etables-sur-Mer, les mêmes tarifs sont pratiqués pour tous qu'ils soient ou non d'Etables-sur-Mer.

M. THORAVAL Denis donne l'exemple de Cap à Cité qui pratique les mêmes tarifs ; mais le coût n'est pas le même que l'école de musique qui est déficitaire. Il précise que si la Communauté prenait la compétence, cela lui coûterait cher. La situation actuelle constitue donc un modus vivendi.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. LOSQ ;

Vu les propositions émises par la Commission des Finances ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

D É C I D E :

Article 1er : d'attribuer une subvention, pour l'exercice 2010, aux associations et établissements suivants :

1. Activités scolaires et parascolaires

↳ *Activités pédagogiques, culturelles et voyages scolaires des élèves des écoles primaires d'Etables-sur-Mer*

- A.P.E.L. Ecole Sainte Anne 3 360 €
(112 élèves x 30 €)

Cette subvention sera versée sur présentation de factures.

- les activités pédagogiques, culturelles et voyages scolaires des élèves de l'école publique Albert Jacquard (136 élèves x 30 € = 4 080 €) seront inscrits au budget primitif 2010 de la Caisse des Ecoles.

↳ *Voyages scolaires des collégiens d'Etables-sur-Mer*

- une somme de 20 € est versée par collégien domicilié à Etables-sur-Mer, sur présentation de liste justificative, dans la limite d'un crédit total de 700 €

2. Associations sportives

- Tennis Club : subvention fonctionnement 800 €
subvention contrat emploi sport 4 200 €
5 000 €

- Goëlo Football Club..... 1 500 €

- Vélos Verts de l'Ic..... 450 €

- Pétanque Club 450 €

- Hippocampes du Moulin..... 600 €

- Amicale Laïque 1 000 €

- Aïkido d'Etables-sur-Mer 200 €

- Goëlo Saint-Brieuc Côtes d'Armor 2 000 €

(à titre exceptionnel, pour l'organisation de la finale du Challenge de France de beach cadets et cadettes, à la plage du Moulin dans la semaine du 26 juillet au 1^{er} août 2010)

3. Associations culturelles et d'animation générale

- Cap à Cité 56 750 €
(versement de 36 050 € en janvier 2010 et du solde en juillet 2010)
- Office du Tourisme 47 600 €
(versement de 23 800 € en janvier 2010 et du solde en juillet 2010)
- Etables entre terre et mer 725 €
- Loisirs déco tagarin 150 €
- Patchwork et Broderies 150 €

4. Autres associations tagarines

- Amicale du Personnel Communal..... 3 700 €
- U.N.C. 350 €
- FNACA 250 €
- Union des Retraités et Personnes Agées 150 €
- Société de chasse « La Tagarine » 350 €
- Don du sang en Sud Goëlo 100 €
- Bouchons d'Amour 22 100 €

5. Associations diverses d'intérêt public et autres associations

- S.N.S.M. de Saint-Quay-Portrieux 200 €
- France AVC 22 de Saint-Brieuc 100 €
- Association sports et loisirs (centre hélio marin de Plérin) 50 €

TOTAL	125 985 €
--------------------	------------------

Article 2 :

- de participer au fonctionnement de l'école municipale de musique de Saint-Quay-Portrieux, pour les élèves mineurs domiciliés à Etables-sur-Mer, dans les conditions suivantes :
- 40 € par an et par élève en éveil musical,
 - supplément de 70 € par an et par élève pratiquant un instrument.

La participation annuelle de la Commune quelque soit le nombre d'élèves est plafonnée à 2 140 €.

- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention conclue avec la Mairie de Saint-Quay-Portrieux le 10 février 2005.

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 du Budget Primitif 2010.

- :- :- :- :-

INFORMATIONS DU MAIRE

➤ Un groupe d'artistes organise une vente d'œuvres originales (dessins, pastels, aquarelles, huiles,...) à « la galerie » dimanche 24 janvier de 9 H à 13 H. L'intégralité de la vente sera versée au profit des **sinistrés d'Haïti**.

➤ « **La qualité de l'eau du robinet** est une préoccupation croissante chez nos concitoyens, d'autant plus légitime que l'eau du robinet est susceptible d'avoir un impact sur leur santé..... Afin d'améliorer l'information du public dans ce domaine, le ministère de la santé a mis au point un outil informatique permettant au consommateur d'avoir accès sur Internet aux résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisées dans sa commune. Cette fonctionnalité est désormais opérationnelle sur le site Internet du ministère de la santé et des sports à l'aide du lien suivant : www.eaputable.sante.gouv.fr.... ».

M. BERTRAND rappelle que les résultats sont également affichés en mairie.

➤ **L' ARIC** (association régionale d'information des collectivités territoriales) organise une réunion d'information le mardi 2 février prochain à 18H30 à Binic sur le thème « Maire, adjoint, conseiller municipal..... Valorisez votre expérience dans une perspective professionnelle ou personnelle ».

➤ **Les sapeurs pompiers du C.I.S. Sud Goëlo** organisent la Sainte-Barbe du Sud Goëlo le samedi 23 janvier à partir de 17H30, place Jean Heurtel à Etables-sur-Mer, avec revue des personnels, remise de galons et de médailles.

➤ M. BERTRAND a assisté le 19 janvier dernier à une réunion, organisée à la préfecture, sur le **projet de parc éolien marin**. Ce projet est soumis à d'importantes contraintes, d'où la nécessité d'une planification et d'une concertation. Le document de planification doit être prêt pour février 2010 et le lancement effectif est prévu pour début 2011. Nous sommes actuellement dans une phase déjà avancée de collecte des données, telles que : carte des vents, carte des fonds marins, Natura 200, zones de pêche, routes maritimes, couloirs migratoires,.....L'appel à projets sera lancé en fin d'année.

- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.

Le Secrétaire de Séance :

Gérard GIRAUDON